

FICHE

Réponses rapides dans le cadre de la COVID-19

Prévention en soins primaires des situations à risques pour les personnes vulnérables

Validée par le Collège le 3 décembre 2020

L'essentiel

Il est recommandé que le médecin de premier recours prenne proactivement contact avec les patients en situation de vulnérabilité.

- **Réponse rapide n°1** : les trois étapes de la démarche de prévention sont :
 - Établir un bilan personnalisé de situation du patient,
 - Identifier les circonstances à risque de contamination,
 - Adapter les conseils à la situation du patient.
- **Réponse rapide n°2** : le bilan de la situation du patient doit permettre i) d'évaluer l'état de santé du patient ; ii) de faire le point par rapport à ses représentations vis-à-vis de la Covid-19 et à une exposition éventuelle au SARS-Cov-2 ; iii) d'évaluer l'environnement physique et social du patient.
- **Réponse rapide n°3** : les circonstances à risque de contamination sont majoritairement liées au comportement au sein de la famille et des proches, au contexte de travail et aux déplacements, aux activités sociales ou festives.
- **Réponse rapide n°4** : un test négatif (RT-PCR ou antigénique) ne dispense pas des mesures barrières en particulier en prévision d'une visite à une personne à risque de forme grave de Covid-19.
- **Réponse rapide n°5** : avoir eu la Covid-19 ne dispense pas des mesures barrières compte tenu de l'incertitude d'une possible recontamination.
- **Réponse rapide n°6** : il est recommandé de donner des conseils personnalisés au patient, adaptés en fonction des risques identifiés dans le cadre d'une décision partagée : dans tous les cas insister sur le respect des mesures barrières ; donner des informations simples sur l'utilisation des tests ; recueillir les représentations du patient vis-à-vis de la vaccination contre la COVID-19.

Contexte

Dans le cadre épidémique actuel, la HAS a élaboré une trame permettant aux médecins de premier recours de repérer les situations à risques dans le contexte d'épidémie de SARS-Cov-2 pour les personnes vulnérables et de proposer des mesures de prévention pour une décision partagée.

Rappel

Ces réponses rapides élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Définition des personnes vulnérables

Les situations permettant d'identifier les patients les plus fragilisés par cette épidémie sont :

- l'existence d'un risque de développer une forme grave d'infection de Covid-19 : un âge > 65 ans, une obésité avec IMC > 30, certaines maladies chroniques, un cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie), la grossesse au troisième trimestre¹.etc. ²,
- les patients ayant des troubles psychiques,
- les personnes en situation de précarité sociale,
- autres fragilités.

Les trois étapes de la démarche de prévention

- Établir un bilan personnalisé de situation du patient.
- Identifier et discuter les circonstances à risque de contamination : famille, travail, vie sociale.
- Adapter les conseils à la situation du patient : éducation – plan de gestion des risques.

Établir le bilan de situation du patient

État de santé du patient

- Recueillir des paramètres de suivi : état nutritionnel, évolution du poids, précarité alimentaire.
- Recueillir la consommation d'alcool et autres substances psychoactives (voir infra Évaluer la santé mentale).
- Vérifier la stabilité de la maladie chronique : apparition de symptômes/signes inhabituels depuis la dernière consultation :
 - interroger sur le suivi ou sur des épisodes aigus ;
 - vérifier le plan de soins ;
 - réévaluer les traitements au long cours :
 - vérifier l'observance du traitement : prise régulière des médicaments et changements éventuels survenus dans ses traitements médicamenteux,

¹ La grossesse au 3^e trimestre chez une femme sans comorbidité représente un facteur de risque théorique de Covid-19-grave par analogie avec d'autres infections respiratoires

² Haut conseil de la santé publique. Avis du 29 octobre 2020 relatif à l'actualisation de la liste des facteurs de risque de forme grave de Covid-19. Paris: HCSP; 2020. <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=942>

- rechercher une automédication ou mésusages (prise de traitements non prescrits ou augmentation des posologies du traitement en cours), notamment : somnifères, anxiolytiques, sédatifs, antidépresseurs, antalgiques, etc.,
 - Mise à jour du statut vaccinal.
- Rechercher des troubles du sommeil :
- quantité et qualité du sommeil, insomnie, hypersomnie, réveils nocturnes, etc.,
 - désorganisation du cycle veille/sommeil : exposition insuffisante à la lumière naturelle, rythme décalé, etc.
- Évaluer la santé mentale : il s'agit de rechercher des symptômes évocateurs d'une éventuelle décompensation de troubles psychiques, connus ou non :
- événements traumatiques (liés ou non à la COVID-19 : décès dans la famille, hospitalisation en urgence d'un proche),
 - signes évocateurs d'un deuil difficile (tristesse insurmontable, sentiment de culpabilité),
 - signes de stress post-traumatique (cauchemars, reviviscences, irritabilité, colère),
 - troubles anxieux, troubles dépressifs, idées suicidaires/auto-agressivité,
 - troubles bipolaires,
 - addictions : apparition, rechute, aggravation depuis le confinement, difficulté de maintien de l'abstinence et d'accès aux outils adaptés (alcool, tabac, cannabis, autres drogues, achats, jeux d'argent, hypersexualité, sport, etc.),
 - troubles des conduites alimentaires,
 - plaintes somatiques non expliquées (maux de ventre, de tête, etc.).

Exposition au virus

- Évaluer le vécu de l'épidémie de Covid :
- peur liée à la maladie pour soi, ses proches ; peur de contaminer ou d'être contaminé, etc.,
 - situation / sensation d'isolement : éloignement des proches (enfants...) ? arrêt des aides à domicile ? des activités sociales ? physiques et sportives ? etc.,
 - représentation de la pandémie et des mesures barrières : inquiétudes, sentiment d'impuissance, d'injustice, capacité à gérer la situation, préférences et craintes du patient face à la levée/poursuite du confinement ; compréhension et adhésion aux mesures barrières, limitations liées à une situation de handicap,
 - représentation des tests ; signification d'un test négatif (voir encadré).
- Circonstances à risque de contamination :
- Comportement au sein de la famille
 - Évaluer l'entourage quotidien et ponctuel (week-end, vacances) ; élargissement du cercle des proches ou isolement ;
 - Vie professionnelle, déplacements, cadre de travail : : contexte, conditions, préoccupations ;
 - Activités sociales (rassemblements), associatives, festives :
 - Fréquence des contacts et modalités.
- Rechercher les symptômes pouvant faire évoquer une infection au SARS-Cov-2 en cours³ ; ou passée.

³ Haut Conseil de la Santé Publique. Rapport relatif à l'actualisation de la prise en charge des patients atteints de Covid-19 [23 juillet]. Paris : HCSP; 2020. <https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=899>

Environnement du patient

Considérer les éléments suivants, certains ayant pu changer ou se dégrader avec l'épidémie :

- Conditions de vie
 - type de logement, espaces verts,
 - nombre de personnes dans le foyer et organisation familiale,
 - difficultés financières.
- Aide à domicile :
 - sanitaire,
 - sociale,
 - et familiale (aidants).
- Relations sociales : satisfaction, isolement
 - Qualité des relations familiales, satisfaction, tensions, conflits, situation de maltraitance, de négligence, de violences conjugales ou intrafamiliales, physiques ou psychologiques, subies ou infligées.
 - Situation d'aidant.
 - Le patient dispose-t-il d'une connexion internet ?

Identifier et discuter les circonstances à risque de contamination pour ce patient

- Évaluer le respect des mesures barrières.
- Identifier les circonstances dans lesquelles les mesures barrières ne sont pas respectées.

Donner des conseils adaptés et personnalisés au patient en fonction des risques identifiés dans le cadre d'une décision partagée

- Importance de respecter les mesures barrières : autant pour se protéger soi-même que pour protéger les autres.
 - S'assurer de la compréhension des mesures barrières et de l'adhésion à ces mesures, inviter la personne à rendre compte de ce qu'elle sait et poser les questions qu'elle peut avoir, rassurer en cas d'anxiété vis-à-vis de ces mesures.
 - Rechercher les difficultés de mise en œuvre notamment chez certaines personnes en situation de handicap.
 - Un test négatif (RT-PCR ou antigénique) ne dispense pas des mesures barrières en particulier en prévision d'une visite à une personne à risque de forme grave de Covid-19.
 - Avoir eu la Covid-19 ne dispense pas des mesures barrières compte tenu de l'incertitude d'une possible recontamination.
 - L'importance du port du masque en extérieur en l'absence de distanciation physique ;
- L'application « TousAntiCovid »⁴ peut contribuer à l'information du patient, en plus de celle délivrée par les professionnels de santé.
- Transmission d'informations simples sur l'utilisation des tests : RT-PCR, tests antigéniques, sérologies.

⁴ L'application envoie une alerte aux utilisateurs ayant été récemment en contact avec une personne ayant volontairement déclaré avoir été testée positive au coronavirus durant : 5 minutes à moins de 1 mètre ; 15 minutes entre 1 et 2 mètres. 30/11/2020 <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14069>

- Recueillir les représentations du patient vis à vis de la vaccination contre la COVID-19 selon contexte.

Personne contact⁵

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ; masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon les spécifications AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact, est contact à risque de COVID-19, toute personne :

- ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
- ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins d'1 mètre, quelle que soit la durée ;
- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
- ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) sans port de masque pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
- étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université) ;
- en revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.

Signification des résultats des tests

Un test RT-PCR ou antigénique négatif ne dispense pas des mesures barrières.

Les patients à forte suspicion de Covid-19 et ayant un test RT-PCR négatif ont une prise en charge identique aux patients ayant un test RT-PCR positif. L'isolement est indispensable.

Un test antigénique négatif chez un patient symptomatique âgé de 65 ans ou plus et/ou ayant un facteur de risque de forme grave de Covid-19 doit être confirmé par RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé.

Une sérologie Covid négative n'exclut pas que la personne ait été infectée.

Une sérologie Covid positive atteste d'un contact avec le virus mais ne permet d'affirmer que cette personne est protégée.

Documents généraux

Haut conseil de la santé publique. Avis du 29 octobre 2020 relatif à l'actualisation de la liste des facteurs de risque de forme grave de Covid-19. Paris: HCSP; 2020. <https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=942>

Haute Autorité de Santé. Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19. Mesures de prévention de la transmission du SARS-coV2 pour la prise en charge des patients en milieu de soins (hors établissements de santé et médico-sociaux) Validée par le Collège le 19 novembre 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3218444/fr/mesures-de-prevention-de-la-transmission-du-sars-cov2-pour-la-prise-en-charge-des-patients-en-milieu-de-soins

Haute Autorité de Santé. Réponses rapides dans le cadre du COVID-19 - Accompagner les patients ayant une maladie chronique somatique. Validée par le Collège le 19 novembre 2020 https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168634/fr/accompagner-les-patients-ayant-une-maladie-chronique-somatique

Haute Autorité de Santé. Réponses rapides dans le cadre de la Covid-19. Prise en charge de premier recours des patients suspectés de Covid-19. Mise à jour validée par le Collège le 5 novembre 2020. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3190801/fr/prise-en-charge-de-premier-recours-des-patients-suspectes-de-covid-19

Haute Autorité de Santé. COVID-19 - Comment vous protéger d'une forme grave. Document usager. https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178865/fr/faire-face-a-une-maladie-chronique-pendant-le-confinement

Haute Autorité de Santé. Outil d'aide à l'évaluation des conséquences du confinement et des bénéfices et risques liés aux déplacements hors du domicile. Validé par le Collège le 11 juin 2020. https://has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-06/covid-19_outil_deplacement_v3.pdf

Documents spécifiques par pathologie

https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178526/fr/maladies-chroniques-dans-le-cadre-de-la-covid-19

- maladie rhumatologique chronique https://www.has-sante.fr/jcms/p_3186850/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-therapeutique-des-patients-atteints-d-une-maladie-rhumatologique-chronique
- maladie rénale chronique https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178296/fr/assurer-la-continuite-de-la-prise-en-charge-du-patient-ayant-une-maladie-renale-chronique
- maladies respiratoires chroniques sévères https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178775/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-prise-en-charge-ambulatoire-des-patients-atteints-de-maladies-respiratoires-chroniques-severes
- insuffisance cardiaque chronique https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178276/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-suivi-du-patient-insuffisant-cardiaque-chronique
- syndrome coronarien chronique https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178293/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-suivi-des-personnes-atteintes-de-syndrome-coronarien-chronique
- épilepsie https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178539/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-prise-en-charge-ambulatoire-des-patients-ayant-une-epilepsie
- hépatites virales chroniques https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178828/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-continuite-de-la-prise-en-charge-des-patients-atteints-d-hepatites-virales-chroniques
- VIH https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178825/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-continuite-du-suivi-des-personnes-vivant-avec-le-vih-et-de-l-offre-de-soins-en-sante-sexuelle
- maladie de Parkinson https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2020-04/reponses_rapides_covid19_suivi_des_patients_atteints_de_maladie_de_parkinson.pdf
- tuberculose https://www.has-sante.fr/jcms/p_3178793/fr/reponses-rapides-dans-le-cadre-du-covid-19-continuite-du-suivi-des-patients-atteints-de-tuberculose
- risques nutritionnels https://www.has-sante.fr/jcms/p_3179822/fr/pathologies-chroniques-et-risques-nutritionnels-en-ambulatoire
- diabète de type 1 et 2 https://www.has-sante.fr/jcms/p_3179836/fr/prise-en-charge-ambulatoire-des-patients-atteints-de-diabete-de-type-1-et-2
- HTA https://www.has-sante.fr/jcms/p_3183278/fr/hta-suivi-des-patients

Femmes enceintes

- Continuité du suivi des femmes enceintes (mis en ligne le 02/04/2020 – mis à jour au 01/12/2020) https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168584/fr/continuite-du-suivi-des-femmes-enceintes
- Continuité du suivi postnatal des femmes et de leur enfant (mis en ligne le 02/04/2020 – mis à jour au 01/12/2020) https://www.has-sante.fr/jcms/p_3168632/fr/continuite-du-suivi-postnatal-des-femmes-et-de-leur-enfant

Psychiatrie et santé mentale

- Prise en charge ambulatoire des patients souffrant de troubles psychiques (mis en ligne le 05/06/2020 – mis à jour le 24/11/2020) https://www.has-sante.fr/jcms/p_3188174/fr/prise-en-charge-ambulatoire-des-patients-souffrant-de-troubles-psychiques

Méthode d'élaboration et avertissement

La méthode retenue pour cette réponse rapide est basée sur une synthèse narrative des données disponibles les plus pertinentes, les recommandations nationales et internationales, ainsi que sur une consultation des parties prenantes (par voie électronique).

Ce document a été élaboré collégalement entre la Haute Autorité de santé et des experts désignés par le Collège de la médecine générale et le Collège national des généralistes enseignants.

Validation par le collège de la HAS en date du 3 décembre 2020

Liste des participants

Haute Autorité de santé : Muriel Dhénain, chef de projet SBPP.

Experts : Pr Clarisse Dibao (médecine générale) ; Dr Éric Drahi (médecine générale) ; Pr Serge Gilbert (médecine générale) ; Dr Pauline Jeanmougin (médecine générale) ; Dr Josselin Le Bel (médecine générale) ; Dr Aline Ramond-Roquin (médecine générale).

Sociétés savantes : Collège de la médecine générale ; Collège national des généralistes enseignants.

Ces réponses rapides sont élaborées sur la base des connaissances disponibles à la date de leur publication, elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles données.

Ces réponses rapides sont fondées sur ce qui apparaît souhaitable ou nécessaire au moment où elles sont formulées. Elles ne prennent pas en compte les capacités d'approvisionnement en équipements de protection individuelle.